

Q14 2023 02

Question orale à la Maire du 14^e sur la situation du gymnase Mouchotte

Madame la Maire,

Le gymnase Mouchotte a été remis à la disposition des clubs à compter de la fin du mois de janvier en mode dégradé, beaucoup de désordres n'étant pas encore résorbés. Ils sont liés aux dégâts causés par l'occupation temporaire qui a eu lieu en novembre 2022.

Les utilisateurs, parmi lesquels des enfants, ont ainsi été, d'abord privés de leur gymnase puis amenés à faire du sport dans un gymnase Mouchotte dans des conditions catastrophiques : sans chauffage, sans eau, sans toilettes utilisables...

Les élus du groupe 100% 14^e comprennent bien la nécessité de gérer des situations d'urgence et partagent la volonté de tout faire pour mettre des personnes à l'abri.

Il semble toutefois que les équipements sportifs du 14^e sont sollicités avec une récurrence toute particulière. Et les gymnases ne sont pas faits ni équipés pour accueillir dans de bonnes conditions et a fortiori de façon durable des personnes qui ont besoin d'une mise à l'abri.

Les élus du groupe 100% 14^e demandent à la Maire de Paris :

-dans le dialogue avec la Préfecture et la Mairie de Paris, comment s'effectue la répartition entre arrondissements des équipements municipaux reconvertis en lieux d'hébergement d'urgence ?

-quels critères amènent à retenir des gymnases comme Mouchotte pour un hébergement de plusieurs semaines, voire plusieurs mois ?

-comment s'expliquent les désordres subis à Mouchotte ?

-quel est le montant des réparations, qui les prend en charge et dans quels délais sont-elles réalisées ?